

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 DECEMBRE 2015**

**Etaient présents** : M RIGHI, Maire, M. PIERMANTIER- M. TROMBINI- M. PACINI- Mme JOLY -Mme PAULUS - Mme SUJKOWSKI Adjoints,  
Mme MALANDRA – M. RUGGIERI - M. MANOCCHI- Mme CAILLOU -Mme MONTI –  
M. MORANDA - M. REBOIS- Mme FREITAS- Mme ZACCAGNINI- M. NAPOLI –  
Mme SOLIDA- Mme PEDONE- M. LAVANDIER.

**Absents représentés** :

M. CAMELLE qui donne procuration à M.RIGHI.  
M. LECLERC qui donne procuration à Mme PEDONE.

**Absente** : Mme BERBACHE.

**Secrétaire** : Mme PEDONE.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

*A l'unanimité :*

- DECIDE de verser au personnel communal des services administratifs et d'animation les indemnités pour travaux supplémentaires à l'occasion des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.
  
- DECIDE de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,  
DECIDE de lui accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100 % pour l'année 2015.
  
- DECIDE de créer un emploi CUI – CAE d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au sein des services techniques municipaux.
  
- EMET un avis favorable aux adhésions des Communes de Fillières et de Laix et à la modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts relatif au périmètre du SIAAL (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de Longwy).
  
- APPROUVE la convention entre la Commune de Hussigny-Godbrange et la société EGII Concept relative à la fourniture de repas à la Maison de l'Enfance, pour l'année 2016,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- APPROUVE la convention entre GrDF et la Commune de Hussigny-Godbrange pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé en hauteur, dans le cadre de l'étude pour la mise en place des compteurs communicants « Gazpar »,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- FIXE comme suit la destination des coupes de l'exercice 2016 en forêt communale de Hussigny-Godbrange :

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers : parcelles : 13al, 8 r, 13 r, 15 r, 11 a2, 104 al.

AUTORISE la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Vente en bois façonnés de tous les produits : parcelles 106r et 107r,

AUTORISE la vente par l'Office National des Forêts de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Vente en bloc et sur pied : parcelle 9a2.

AUTORISE la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'Office National des Forêts, avec avis conforme du Maire.

- APPROUVE le projet de réfection extérieure de l'église estimé à : 109 745.50 € H.T.  
SOLLICITE pour son financement une subvention auprès de l'Etat, au titre de la réserve parlementaire de Mme Evelyne DIDIER, Sénatrice de Meurthe-&-Moselle.

-DECIDE de soumettre les travaux de ravalement des façades à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

-DECIDE de procéder à un virement de crédits sur les comptes suivants du Budget Primitif Communal 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

- Article 60611 – Eau - Assainissement	+ 10 000 €
- Article 60623 – Alimentation	+ 8 000 €
- Article 61523 – Entretien Voies & réseaux	+ 5 000 €
- Article 6156 – Maintenance	+ 10 000 €
- Article 6247 – Transports	+ 5 000 €
- Article 657362 – CCAS et écoles	+ 2 000 €

RECETTES :

- Article 7325 – FPIC	+ 40 000 €
-----------------------	------------

*A l'unanimité, sauf pour la subvention à l'Association de Solidarité au Peuple Syrien, 21 voix pour, 1 contre :*

-DECIDE de voter les subventions suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale :.....	10 000 €
---	----------

-	ALEP : .....	5 000 €
-	Office Municipal des Sports.....	227 €
-	La Barque Silencieuses : .....	200 €
-	Assoc. De Solidarité Peuple Syrien.....	480 €
-	Coopérative Ecole J. de la Fontaine.....	929 €
-	Coopérative Ecole Jacques Prévert : .....	375 €
-	Les Jeunes Sapeurs Pompiers : .....	100 €
-	Les Lutins Rouges : .....	120 €
-	L' Aurore Basket : .....	120 €

Fait à Hussigny-Godbrange, le 3 décembre 2015.

**Le Maire,**

**Laurent RIGHI**